

Gatevu, le 18 août 1960

TERRITOIRE DE RUHENGIERI
CHEFFERIE DU BUHOMA-RWANKERI

A Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant
DECLERCQ à RUHENGIERI.

AI. 14

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre lettre N° 2547/A.I.14 du 17/8/60 concernant l'affaire de Kanyamagana contre Buregeya, j'ai l'honneur de vous exposer les motifs qui nous ont poussés à trancher cette affaire :

a) Buregeya a porté plainte contre Kanyamagana, celui-ci a accepté de palabrer et n'a rien expliqué au Tribunal lui faisant savoir que l'affaire de ces champs se poursuit à la commission foncière. Il affirme lui-même qu'il ne considère pas ces champs comme son ubukonde mais qu'il les a reçus du Mwami.

b) L'affaire a été jugée dans les familles et Kanyamagana fut obligé d'offrir deux cruches de bière à l'Umukonde, Kanyamagana a accepté et a offert ces deux cruches comme signe qu'il reconnaît Buregeya être umukonde de ces champs. Par après ayant renoncé à ses promesses de payer un loyer, Kanyamagana fut traduit au Tribunal. Il a palabré en affirmant que ces champs lui ont été donnés par le Mwami comme un cadeau et niait qu'il n'avait pas offert ces deux cruches de bière mais les témoins qui ont transporté ces cruches, ceux qui lui avaient vendus ces cruches de bière et ceux qui avaient bu de cette bière l'ont affirmé.

c) Kanyamagana a accepté d'écouter la lecture du jugement dans lequel il avait perdu le procès, seulement il a dit qu'il interjettera l'appel et disait qu'il ne veut pas se comprendre avec Buregeya l'umukonde. Les champs que possédait Kanyamagana sont les mêmes que ceux de RWASABAHIZI ou MUDADALI qui ont été rendus aux Bakondes propriétaires. Ce n'est donc pas la même affaire des champs des Bacocoli dont on attend la décision du conseil Supérieur du Pays.

Tous ces motifs font comprendre que Kanyamagana veut considérer ces champs comme ceux des Bacocoli parce qu'il a perdu son procès. C'est pour cela que le Tribunal a la compétence de trancher cette affaire sans opposition aux promesses du conseil Supérieur du Pays.

LE CHEF DE CHEFFERIE
NTAMUSHOBORA.P.

Ruhengeri



3694